



**LEGENDE DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES - PLAN VIGILANCE**

- Sites et sols pollués**
- Secteur de restrictions d'usage (cf.réglement écrit)
- Risques technologiques (hors PPRT)**  
 À intégrer pour toute demande d'autorisation de droit des sols : se référer au Porter à la connaissance de l'Etat du site concerné, auprès de la Préfecture.
- Site**
- Zone de danger soumise à des dispositions particulières
  - Périmètre de danger à partir d'une certaine hauteur au-dessus du sol.
- Plan de Protection Atmosphérique (arrêté préfectoral du 4 juin 2014)**
- Zone de vigilance
- Zones stratégiques qualité de l'air (2017-2021)**
- Zone en dépassement réglementaire
  - Zone en dépassement réglementaire potentiel (entre 90% et 100% de la valeur limite)
  - Secteur de surveillance aux abords des axes routiers
- Nota : le reste du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est en zone de dépassement des lignes directrices OMS
- Présence de cavités ou galeries souterraines**
- Susceptibilité très forte de galerie sur la parcelle
- Réseau de chaleur**
- Périmètre de vigilance PLU
- Coulées d'eaux boueuses**
- Aléa très fort
  - Aléa fort
  - Aléa moyen
- Nota 1 : certains éléments de la légende peuvent ne pas figurer sur le plan  
 Nota 2 : veuillez penser à consulter les autres plans ou cartes du document, notamment ceux présents en annexe du PLU  
 Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg - Règlement graphique - Plan vigilance

**EUROMETROPOLE DE STRASBOURG**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**

